

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 26 JANVIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230126_01

Candidature à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie

Monsieur le Président expose que l'Etat souhaite renforcer la présence des services publics dans les territoires. Dans ce cadre, il a pris l'engagement de créer 200 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie.

La création de ces 200 brigades est un projet ambitieux piloté par le ministère de l'intérieur et des Outre-mer qui répond à trois objectifs :

- Renforcer la confiance envers l'Etat des populations éloignées des agglomérations,
- Réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des Français,
- Améliorer la sécurité de tous les français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Monsieur le Président ajoute que l'installation d'une nouvelle brigade constitue une opportunité majeure et serait une réponse aux enjeux de sécurité du nord-Vendée appréciés par l'Etat.

Pour cela, et en concertation avec la communauté d'agglomération, la commune de La Bruffière a d'ores et déjà identifié un terrain disponible d'environ 4 600 m² sur le site du quartier de Meuniers avec accès direct sur la rocade.

Vu le projet de création de 200 brigades territoriales de gendarmerie durant le quinquennat ;

Vu la proposition de la commune de La Bruffière pour accueillir ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 085-200070233-20230126-DEL20230126_01-DE



Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de candidater à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie sur la commune de La Bruffière,
- Autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 26/01/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*